



## **Les Béninois disposent désormais d'un Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU)**

**Le RAMU a été officiellement lancé par le Chef de l'Etat, Dr Thomas Boni YAYI**

**Cotonou (19 décembre 2011).** Le Palais des Congrès de Cotonou a abrité la cérémonie de lancement officiel du Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU). Présidée par le Chef de l'Etat, Dr Thomas Boni YAYI, cette cérémonie a réuni environ un millier de personnes dont, des Députés, des Ministres, des Diplomates, des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), des cadres et techniciens des secteurs de la Santé, de la Sécurité sociale et des Assurances et surtout des femmes.

Instauré par le Gouvernement béninois, le RAMU vise à améliorer l'accès des populations aux soins et services de santé de qualité. Il s'agit de manière concrète, de réduire pour les usagers, l'accessibilité financière que constitue le paiement direct des soins de santé. Il s'agit aussi, de tendre vers la couverture de toutes les couches sociales du pays. La Constitution du 11 décembre 1990 indique que « l'accès à un niveau adéquat de protection sociale pour tous les béninois est un droit fondamental et l'Etat doit assurer à ses citoyens, un égal accès à la santé, à l'éducation, à l'information, à la formation professionnelle et à l'emploi».



Le Chef de l'Etat procédant au lancement officiel du RAMU, le lundi 19 décembre 2011 à Cotonou

Le lancement officiel du RAMU s'inscrit dans cette optique-là et pose la problématique de la santé comme un bien irremplaçable et qui joue un rôle économique et social indéniable. En effet, selon un examen des comptes nationaux de santé effectué en 2003 par le Ministère de la Santé, 52% des dépenses nationales de santé sont supportées par les ménages et 76% de ces dépenses sont consacrées aux produits pharmaceutiques et autres biens médicaux.

Au nom des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), Madame Diene KEITA, Représentante du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) a rappelé la vision globale du Bénin Alafia 2025 et la vision spécifique de santé issue des Etats généraux de la Santé tenus en 2007. Celle-ci stipule que : « Le Bénin dispose en 2025, d'un système de santé performant basé sur des initiatives publiques et privées, individuelles et collectives, pour l'offre et la disponibilité permanentes de soins de qualité, soins équitables et accessibles aux populations de toutes catégories, fondées sur les valeurs de solidarité et de partage de risques pour répondre à l'ensemble des besoins de santé du peuple béninois ». Madame Diene KEITA a mis l'accent sur l'impérieuse nécessité de consolider les différents mécanismes d'accessibilité des populations aux soins de santé équitables et bénéfiques ; de mettre en place et de contrôler les dispositifs de gestion et de distribution rationnelles desdits soins.

En effet, rappelant les importantes initiatives prises par le Gouvernement du Bénin ces dernières années, Madame Diene KEITA a expliqué que le RAMU suscite néanmoins quelques préoccupations majeures en termes de : a) pérennisation du dispositif du RAMU ; b) prise en charge des frais de gestion, et contrôle de la fraude liée à l'opérationnalisation du RAMU et c) renforcement de capacités des Ressources Humaines de Santé (RHS).

A son tour, le Ministre de la Santé, Professeur Dorothée Akoko KINDE GAZARD a expliqué le pourquoi du RAMU ; elle a fixé les objectifs poursuivis par le RAMU tout en présentant l'architecture du RAMU, le rôle des bénéficiaires, les montants des souscriptions, les sources de financement et les prochaines étapes. Le Ministre de la Santé a insisté sur le chronogramme de la mise en œuvre du RAMU qui s'étend de la date de lancement jusqu'en avril 2012 avec notamment, la mise en place des outils de gestion du RAMU, la formation du personnel et la finalisation des textes législatifs (Janvier à Mars 2012) et puis l'ouverture du droit aux prestations du RAMU se fera selon le Ministre, en avril 2012.



Une vue partielle du public composé en majorité de femmes

En procédant au lancement officiel du RAMU, le Chef de l'Etat béninois, Dr Thomas Boni YAYI a insisté sur la nécessité que le Bénin se porte mieux pour relever le défi du développement qui passe par l'instauration d'un Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU). C'est pourquoi, selon le Chef de l'Etat, les initiatives précédentes à savoir : la gratuité de la césarienne et de la prise en charge du paludisme chez la femme enceinte et les enfants de moins de cinq (5) ans ainsi que la gratuité de la scolarité ont été inscrites au fronton de notre programme de développement.

Selon le Chef de l'Etat, le RAMU est venu pour corriger l'une des plus grandes défaillances du système de santé du Bénin à savoir, la difficulté d'accès aux soins de santé que rencontre la grande majorité des citoyens. Ainsi, pour le Chef de l'Etat, le lancement du RAMU est l'aboutissement d'un long processus destiné à alléger les souffrances des populations les plus démunies de nos villes et de nos campagnes. Il a remercié tous les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) en général et spécifiquement, ceux de la Santé à savoir : l'OMS, le Bureau International du Travail (BIT), la Coopération Française, la Coopération Suisse, l'Allemagne, la Coopération Technique Belge, la Banque Mondiale, l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et l'Organisation Ouest Africaine de Santé (OOAS).

Il a également remercié et félicité les sociétés et fédérations nationales d'assurances, les réseaux et fédérations de mutuelles de santé, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), le Fonds National de Retraite du Bénin (FNRB), les partenaires sociaux qui ont œuvré de près ou de loin à la réussite de cette opération salubre pour le pays tout entier. La cérémonie a été animée au plan artistique et musical par la vedette de chansons modernes, ZEYNAB et le comédien humoriste et imitateur, Eric HOUNKPE.

---

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec François AGOSSOU, Conseiller NPO/HPR chargé de la Promotion de la Santé ([agossouf@bj.afro.who.int](mailto:agossouf@bj.afro.who.int)); Dr Barthélémy SEMEGAN, Conseiller NOP/MPN chargé des Politiques et Systèmes de Santé, [semeganbj.afro.who.int](mailto:semeganbj.afro.who.int); ou au Centre d'Information et de documentation du SNU/Bénin ([ahouangbol@bj.afro.who.int](mailto:ahouangbol@bj.afro.who.int)) Téléphone : (229) 21 30.19.07. Télécopie : (229) 21 30.42.08. Adresse: B.P. 918, Cotonou, Bénin.